

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD OUEST CHARENTE**

**Siège social : Maison de l'Eau – 16140 SAINT FRAIGNE
☎ 05. 45. 24. 84.17**

PROCES VERBAL REUNION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

Date de la convocation	27/06/2023
Date d'affichage de la convocation	27/06/2023

Le vingt-sept juin deux mil vingt-trois, les membres du Comité syndical ont été convoqués pour se réunir le quatre juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente à la Maison de l'Eau de Saint-Fraigne.

MEMBRES PRESENTS : M. MEGRET, M. SOURISSEAU, M. CARON, M VALADE, M. VRIGNON, M. PERONNE, M. RABIOUX, M. VIGIER, Mme. BELLAUD, M. DELACROIX, M. THOMAS Jean Claude, M. DUFOUR, M. BRISSONNAUD, M. RADOUX, Mme RIVET, M. BARBARIT, M. FERREIRA DA COSTA, Mme LEBRETON, M. COMTE Joël, M. BARONI, M. BEAUMARD, Mme BEAUVAL, M. ROCTON, M. MICHAUD, M. BOURBON, M. LIZOT Christophe, M. BARNERON, M. PARTHENAY, M. MORINEAU (Suppléant), M. GASTARD (Suppléant), Mme VIAUD.

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR : M. BASTIER par Mme BEAUVAL, Mme GUERRY par M. VIGIER.

MEMBRES EXCUSES / ABSENTS : M. GILLET, Mme GAUTHIER, M. ALLEMAND, M. RICHARD, Mme TOPOLEWSKI, M. THOMAS Thierry, M. LAVERGNE, Mme LONARDI, M. LIZOT Yves, M. COMTE Bernard, M. DELUSSET, M. DUCOURET, Mme JEROME.

Monsieur MEGRET est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2023

Monsieur le Président rappelle que du fait de son empêchement le précédent comité syndical avait été présidé par la 1ère Vice-Présidente. Monsieur le président demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du comité syndical du 20 mars 2023. En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

LISTE DES ARRETES PRIS PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions des articles L21.22-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe le comité syndical des décisions prises par le Président par application des délégations accordées au Président conformément à la délibération n°2022-43.

Dans ce cadre les décisions par délégations suivantes ont été prises entre le 20 mars 2023 et le 4 juillet 2023:

2023-16 : Contrat de cession BeezProd

2023-17 : Convention d'utilisation de l'Aire de Loisirs_La Gargotte

2023 – 14 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR D'AUGE ETABLI PAR LA SAUR EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2022

Le rapport annuel d'exploitation établi par la SAUR fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Le nombre d'abonnés est 3515 en 2022 de contre 3482 en 2021 (1036 en 2022 contre 1034 en 2021 sur le secteur du SIAEP Nord-Ouest Charente) ;
- Le nombre de branchement est en légère augmentation en 2022. Il passe de 3 552 en 2021 à 3 568 en 2022 (sur le secteur du SIAEP Nord-Ouest Charente, il passe de 1 051 en 2021 à 1 053 en 2022).
- Le volume mis en distribution est passé de 496 250 m³ en 2021 à 535 432 m³ en 2022, ce qui correspond à **une augmentation de 7.89%**.
- le volume total d'eau consommé en 2022 a connu une **augmentation de l'ordre de 2.26 %**. Ce dernier est passé de 347 770 m³ en 2021 à 355 643 m³ en 2022.
- **Le rendement du réseau connaît une diminution passant de 72.41% en 2021 à 69.5% en 2022.**
- La longueur totale du réseau est de 210 km. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux potable est de 1.26 % sur les 5 dernières années, soit 13.263 km de réseau renouvelé sur 5 ans.
- Le nombre de fuites décelées et réparées sur le réseau d'eau reste stable. Le nombre est passé de 21 en 2021 à 11 en 2022.
- L'indice de connaissance du réseau est de 110 points sur 120 points.
- La facture d'eau d'une famille moyenne (4 personnes), soit l'équivalent de 120 m³ est 346.46 € au 01/01/2022.
- Aucun dépassement de la référence de qualité pour les paramètres microbiologiques n'a été observé lors des contrôles règlementaires pour l'eau distribuée.
- Aucun dépassement de la référence de qualité physico-chimique n'a été observé lors des contrôles règlementaires pour l'eau distribuée.
- Le compte d'affermage de l'exploitation du service d'eau potable est arrêté à la somme de 108 925.50 € pour la collectivité et 100 681.32 € pour le fermier.

En l'absence de remarque et de question, le comité prend acte du compte rendu d'activité du secteur d'Auge.

2023 – 15 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR DE SAINT FRAIGNE ETABLI PAR LA SAUR EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2022

Le rapport annuel d'exploitation établi par la SAUR fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Le nombre d'abonnés est stable, il est passé de 2662 en 2021 à 2679 en 2022.
- Le volume mis en distribution est passé de 316 949 m³ en 2021 à 340 672 m³ en 2022, ce qui correspond à une augmentation de 7.5 %.
- le volume total d'eau consommé en 2022 est en diminution par rapport à 2021. Ce dernier est passé de 232 464 m³ en 2021 à 229 059 m³ en 2022, soit -1.5%.

- Le rendement du réseau connaît une diminution passant de 86.83% en 2021 à 82.78 % en 2022

- La longueur totale du réseau est de 192,39 km. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux potable est de 0.48 % sur les 5 dernières années. La longueur renouvelée entre 2018 et 2022 est de 4.59 km.
 - Le nombre de fuites décelées et réparées sur le réseau d'eau a diminué. Le nombre est passé de 33 en 2021 à 21 en 2022.
 - Le nombre de compteurs remplacés en 2022 est de 254 sur un total de 2743.
 - Le nombre de branchement est en légère augmentation en 2022. Il passe de 2726 en 2021 à 2741 en 2022.
 - L'indice de connaissance du réseau est de 120 points sur 120 points.
 - La facture d'eau d'une famille moyenne (4 personnes), soit l'équivalent de 120 m³ est de 346.46 € au 01/01/2021 et de 361.87 € au 01/01/2023. Le prix du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ est de 3.02 € TTC.
 - Le taux d'impayés est de 3.02 % soit 21 842.78 € en 2022.
 - Aucun dépassement de la référence de qualité pour les paramètres microbiologiques et physico-chimique n'a été observé lors des contrôles réglementaires.
- Le compte d'affermage de l'exploitation du service d'eau potable est arrêté à la somme de 290 488.93 € pour la collectivité et 333 043.53 € pour le fermier.

En l'absence de remarque et de question, le comité prend acte du compte rendu d'activité du secteur de Saint-Fraigne.

2023 – 16 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR DE RUFFEC-VILLEFAGNAN ETABLI PAR LA SAUR EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2022

Le rapport annuel d'exploitation établi par la SAUR fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Le nombre d'abonnés est stable, il est de 6 380 en 2022.
 - Le nombre de compteurs remplacés en 2022 est de 112 sur un total de 6 486.
 - Le nombre de branchement est de 6 485 en 2022.
 - Le volume mis en distribution est de 1 246 719 m³ en 2022.
 - Le volume total d'eau consommé est de 910 417 m³ en 2022.
 - Le rendement du réseau est de 74.5% en 2022
 - La longueur totale du réseau est de 317.91 km.
 - Le nombre de fuites décelées et réparées sur le réseau d'eau est de 40 en 2022.
 - L'indice de connaissance du réseau est de 120 points sur 120 points.
 - La facture d'eau d'une famille moyenne (4 personnes), soit l'équivalent de 120 m³ est de 346.46 € au 01/01/2021 et de 361.87 € au 01/01/2023. Le prix du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ est de 3.02 € TTC.
 - Aucun dépassement de la référence de qualité pour les paramètres microbiologiques et physico-chimique n'a été observé lors des contrôles réglementaires.
- Le compte d'affermage de l'exploitation du service d'eau potable est arrêté à la somme de 714 157.44 € pour la collectivité et 585 272.01 € pour le fermier.

En l'absence de remarque et de question, le comité prend acte du compte rendu d'activité du secteur de Ruffec - Villefagnan.

2023 – 17 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SECTEUR DE CHAMPNIERS ETABLI PAR VEOLIA EN MATIERE D'EAU POTABLE EN 2022

Le rapport annuel d'exploitation établi par VEOLIA fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Le nombre d'abonnés passe de 8 672 en 2021 à 8 749 en 2022. Sur le secteur SIAEP Nord-Ouest Charente est de 2518 en 2022 contre 2509 en 2021.
- le volume total d'eau vendu sur le secteur SIAEP Nord-Ouest en 2021 a connu une diminution de l'ordre de 5.2 %. Ce dernier est passé de 244 451 m³ en 2021 à 231 757 m³ en 2022. Pour l'ensemble du territoire le volume est passé de 925 810 m³ en 2021 à 914 068 m³ en 2022.
- La longueur totale du réseau de distribution est de 324.77 km. La longueur de réseaux de distribution pour le secteur du SIAEP Nord-Ouest Charente représente 102.48 km. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux potable est de 1.25 % sur les 5 dernières années, soit 13.3 km. La longueur renouvelée en 2022 est de 1599 ml.
- Le nombre de fuites décelées et réparées sur la totalité du réseau d'eau (secteur SIAEP et secteur GRAND ANGOULEME) est de 138 en 2022.
- Le nombre total de compteurs remplacés en 2022 est de 49 contre 41 en 2021.
- **Le rendement global (SIAEP+GRAND ANGOULEME) du réseau est de 70.1 % en 2022(inférieur au seuil contractuel DE 75%) contre 67 % en 2021.**
- L'indice de connaissance du réseau est de 97 points sur 120 points.
- La facture d'eau d'une famille moyenne (4 personnes), soit l'équivalent de 120 m³ est de 388.24 € TTC au 01/01/2022.
- Le taux d'impayés passe de 2.56% en 2021 à 1.59% en 2022, soit 45 097 € pour l'ensemble du territoire de la DSP.
- Aucun dépassement de la référence de qualité pour les paramètres microbiologiques n'a été observé lors des contrôles réglementaires sur le secteur SIAEP Nord-Ouest Charente.
- Aucun dépassement de la référence de qualité physico-chimique n'a été observé lors des contrôles réglementaires sur le secteur SIAEP Nord-Ouest Charente.
- Le compte d'affermage de l'exploitation du service d'eau potable est arrêté à la somme de 423 737.91 € HT pour la collectivité et 233 176.87 € HT pour le fermier.

En l'absence de remarque et de question, le comité prend acte du compte rendu d'activité du secteur de Champniers.

2023 – 18 ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Le comité décide d'admettre en non-valeur la somme globale de 13 328.92 € pour les exercices de 2017 à 2021.

2023 – 19 DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Les dépenses et recettes en section fonctionnement et investissement seront modifiées de la façon suivante :

Compte et libellé	Dépenses (en € HT)	Recettes (en € HT)
<u>Section fonctionnement</u>		
c/605 – Achat eau	- 6 000 €	
c/61528 – Entretien et réparations - Autres	2 500 €	
c/618 – Services extérieurs – Autres	3 000 €	
c/6236 – Catalogues et imprimés	- 2 500 €	
c/62871 – Remboursement de frais	3 000 €	
c/6518 – Redevance pour licence	4 000 €	
c/6542 – Créances éteintes	- 4 000 €	
Total :	0 €	0 €
<u>Section investissement</u>		
c/2315 op 167 – St Fraigne - Aigre	- 2 000 €	
c/2315 op 182 – Roche – Dévoisement Périveau – Ruffec	2 000 €	
c/2315 op 193 Boixe Montignac - Route de Nitrat	- 300 000 €	
c/2315 op 197 Boixe - Anais RD11	180 000 €	
c/2315 op 198 St Fraigne - Verdille - Le Breuil	120 000 €	
Total :	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

En l'absence de remarque et de question, le comité prend approuve la décision modificative N°1 au budget primitif 2023.

2023 – 20 AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU SUR LE TERRITOIRE D'AUGE

Cet avenant a pour objet de redéfinir le calcul des pénalités par tranches dégressives et de reprendre le calcul de la pénalité de l'exercice 2021.

En l'absence de remarque et de question, le comité prend approuve l'avenant N°4.

QUESTIONS DIVERSES

*En l'absence de questions et remarques supplémentaires,
l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 20h45.*

Liste des délibérations :

- **2023-14** Rapport annuel du délégataire du secteur d'Auge établi par la SAUR en matière d'eau potable 2022
- **2023-15** Rapport annuel du délégataire du secteur de Saint-Fraigne établi par la SAUR en matière d'eau potable 2022
- **2023-16** Rapport annuel du délégataire du secteur de Ruffec - Villefagnan établi par la SAUR en matière d'eau potable 2022
- **2023-17** Rapport annuel du délégataire du secteur de Champniers établi par VEOLIA en matière d'eau potable 2022
- **2023-18** Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- **2023-19** Décision modificative N°1 au budget primitif 2023
- **2023-20** Avenant N°4 au contrat de délégation du service public de distribution d'eau sur le territoire d'Auge

Publié sur le site internet
du Syndicat, le

Le Président ,
Marc VIGIER,

Le secrétaire de séance,
Christian MEGRET,



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christian Megret, the secretary of the meeting.